

Délibération CA-20241128-2

Conseil d'administration du Cnous du 28 novembre 2024
Projet de délibération relative au budget rectificatif n° 4 du Cnous

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n° 3 de l'exercice 2024 tel que présenté en séance le 8 octobre 2024.

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019 ;
Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°4 présentés en conseil d'administration.*

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **154,33 ETPT** sous plafond et **6,16 ETPT** hors plafond (notifié : 168 ETPT sous plafond).
- **528 301 479 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - ✓ 15 520 220 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 503 739 012 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 9 042 267 € pour les dépenses d'investissement.
- **523 999 927 €** de crédits de paiement dont :
 - ✓ 15 520 220 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 500 405 527 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 8 074 200 € pour les dépenses d'investissement.
- **538 101 981 €** de recettes.
- **14 102 054 €** de solde budgétaire (excédent).

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **-15 290 544 €** de variation de trésorerie
- **-3 692 202 €** de résultat patrimonial
- **-3 598 143 €** de capacité d'autofinancement (IAF)
- **-7 755 143 €** de variation du fonds de roulement.

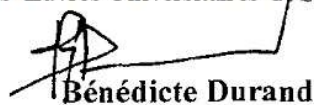
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 14
Nombre de membres participant à la délibération: 18
Nombre de procurations : 4
Abstentions : 4
Pour : 11
Contre : 7

Fait à Vanves, le 28 novembre 2024

La Présidente du Centre National
des Œuvres Universitaires et Scolaires


Bénédicte Durand

